

Compte rendu de Réunion Publique

Commission de Quartier 6.1

Saint-Martin du Touch – Ancely- Arènes Romaines -
Purpan

Le Lundi 12 Novembre 2018

Lieu :

Maison de quartier des Arènes Romaines
107 avenue des Arènes Romaines 31300 Toulouse

Participation :

80 personnes
40 femmes/40 hommes

Élue présente :

Maire de quartier 6.1, Madame Martine Susset

Services municipaux et métropolitains présents :

Madame Aurélie RAGOT - Direction de l'Action Territoriale
Madame Haimart Corinne – Solidarités et cohésion Sociale
Madame Hernandez Audrey - Solidarités et cohésion Sociale
Madame Elamini Souhaila – Affaires Juridiques et Assemblées
Monsieur Carayon Julien - Clspd
Monsieur Deliège Philippe - Pôle territorial Ouest
Monsieur Elyoussfi Karim - Direction de l'Action Territoriale
Monsieur Laurent Dutrey – Direction de l'Action Territoriale

Intervenants extérieurs :

Monsieur Pierre-Jean Cognat – Directeur Investissement de piste CHU Toulouse
Monsieur Arnaud Doremieux – Responsable investissement -Projets Immobilier CHU Toulouse
Monsieur Calas Adrien - Eclisse Promotion
Monsieur Gasparotto Cyril - Eclisse Promotion
Monsieur Merz Mickaël - Sporting Promotion
Monsieur Gallo - Association GAF

NB : Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif.

A 18h30, Madame Susset ouvre la séance et remercie les participants, notamment les associations qui composent le Bureau de quartier 6.1 avec lesquelles a été établi l'ordre du jour de cette Commission de quartier.

Madame Susset remercie également les services pour leur disponibilité lors des temps d'échanges avec les habitants .

Un rappel est fait de l'ordre du jour :

- I) – Relogement de Populations
 - 1) *Le terrain d'accueil de la Flambère*
 - 2) *Le projet d'accueil sous tente route de Bayonne*
- II – Participation Citoyenne
 - Lutte contre les cambriolages*
- III) – Actualités du Quartier
 - 1) *Présentation démarche Projet de quartier*
 - 2) *3ème ligne de métro*
 - 3) *Appel à projet Hôpital Garonne*
- IV) – Point Pôle : Travaux et aménagements
 - 1) *Bilan Travaux 2018*
 - 2) *Programmation Travaux 2019*

I) – Relogement de Population

Introduction par Madame Haimart Corinne Responsable Domaine Lutte contre les exclusions à la direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale.

cf. Diaporama.

a) Les ROMS de l'impasse de la Flambère

Une question est posée sur l'attitude polluante des habitants : brûlage de pneus.

La réponse apportée est que des ateliers ainsi que des visites en collaboration avec le service de la Direction des Déchets et Moyens Techniques (DMT), vont être organisés pour expliquer les règles et usages aux habitants qui n'ont pas les mêmes coutumes.

Une autre question sur la pollution du Touch et le jet systématique d'ordures est abordée également sur le principe du pollueur ramasseur.

La présidente de l'association ASIS (Association de Sauvegarde des Intérêts de Saint-Martin du Touch), souhaite que ces personnes soient accompagnées pour nettoyer les bords du Touch.

La réponse est que le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en charge des cours d'eaux sur la Métropole doit se rendre sur place accompagné du service Solidarités et de la DAT (Direction de l'Action Territoriale) pour étudier la mise en place du nettoyage et la possibilité d'y associer également les Roms.

La direction des Solidarités émet l'idée d'une sécurisation des bords du Touch par l'installation d'un grillage.

b) Le projet d'accueil sous tente :

Cf. Diaporama.

Etonnement et inquiétude de la part de nombreuses personnes qu'un tel projet puisse être mis en place, alors que des bâtiments murés sont disponibles au niveau du CHU à Casselardit.

M. Gallo, responsable de l'association GAF (Groupe Amitié Fraternité), explique que ce projet ne concerne qu'un type de population de personnes âgées vivant sous les ponts. Ces personnes ne souhaitent pas habiter en appartement dans l'immédiat. Il explique que cet accueil se fera sous des tentes type militaire posées sur une dalle avec un accès à l'eau et à l'électricité. Ces personnes disposeront également sur le terrain de deux Bungalows type

« Algeco » dans lesquels seront installés des sanitaires douches et lavabos et seront également équipés d'un coin cuisine. Ce campement expérimental ne s'adressera qu'à des hommes de plus de 40 ans vivant seuls.

Il y aura 9 personnes maximum sur le site et une personne sera présente pour les accompagner.

Dans un premier temps, une phase test accueillera 3 personnes pendant 3 mois.

Le responsable explique également qu'avec ce type de population, il faut prendre le temps dans l'insertion. L'objectif n'est pas de les sortir de la rue, le but final étant de les réinsérer, pour certains en leur proposant un logement.

II) Lutte contre les cambriolages : Présentation par Julien Carayon

cf. Diaporama.

Julien Carayon du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) explique que le dispositif souhaite associer les habitants pour travailler avec la police nationale. Des référents sont mis en place et font un relais à la police lors de points réguliers.

Une question est posée sur le fait que ce dispositif ne concerne que les maisons et les collectifs ne dépassant pas le R+1.

La réponse apportée est que les statistiques montrent que les cambriolages sont le plus souvent sur ce type d'habitat.

La Police Nationale ne prend pas en compte les plaintes sur les collectifs.

Une personne interroge sur la possibilité de mettre en place de la communication sur les voies ou lotissement où se trouvent des personnes participant à ce dispositif.

M. Carayon répond que cette idée est à l'étude.

Une personne demande la possibilité d'installer une caméra qui permettrait de visionner le parking en contrebas du centre commercial avenue de Casselardit.

Suites à différentes plaintes concernant l'insécurité au sein de la copropriété du Château d'Ancely, une réunion a été organisée, cette demande fait déjà l'objet d'une réflexion. Une caméra pourrait être installée à hauteur de la voie de tram, celle-ci permettrait d'avoir une vision à 360° sur toute cette partie du quartier.

Un représentant de l'ASIS rappelle que lors de la dernière réunion sur la participation

citoyenne, il avait été demandé d'étendre le dispositif à d'autres aspects que les cambriolages, tels que le stationnement, le bruit de voisinage, les divers problèmes que peuvent rencontrer les habitants au quotidien.

Projet de quartier : Présentation par Aurélie Ragot

Cf. Diaporama

Une personne demande si la piscine Ancely fait partie des projets de quartier.

La réponse de Madame Susset est que la situation du point de vue de la mairie est claire. La piscine est fermée, la ville a fait des propositions sur la possibilité de reconversion du site. Des réunions de concertation ont été organisées avec les associations de quartier et un urbaniste sur l'installation d'un équipement d'intérêt collectif que la mairie pourrait financer en lieu et place de l'ancienne piscine.

Le conseil syndical a opposé un refus total de tout projet autre que le maintien de la piscine.

Une autre question est posée sur le carottage des parois de la piscine. A quel titre ces carottages ont-ils été effectués ?

La réponse : Le bassin a été vidé pour faire suite à une demande des habitants qui se plaignaient de la prolifération des moustiques liée à l'eau stagnante.

Le bassin étant vide, des carottages ont été nécessaires, afin de collecter des mesures de pression du sol sur le bâti. Il s'agit là d'assurer un suivi du bassin dans le but d'éviter toutes dégradations.

3ème ligne de Métro : Présentation par Aurélie Ragot

Cf. Diaporama.

Une question est posée sur la tarification de la troisième ligne de métro.

Une autre question sur la disparition de la ligne T2.

La réponse est qu'à la mise en service de Toulouse Aérospace Express, la ligne T2 ne sera plus active. La Ligne Aéroport Express assurera la liaison entre Jean Maga et l'aéroport à une fréquence de 5 minutes. Elle utilisera les infrastructures de l'actuel tramway T2. Le tramway T1 sera quant à lui maintenu avec une fréquence renforcée pour assurer une meilleure desserte de Blagnac.

Pourra-t-on faire tous les trajets avec le même ticket, et qu'elle sera la tarification pour la LAE (Ligne Aéroport Express)?

La réponse de Tisséo est qu'une tarification spécifique sera mise en place pour les différents usages de la LAE (Ligne Aéroport Express):

- Un ticket «liaison aéroport» à un prix attractif et concurrentiel pour favoriser l'usage des transports en commun aux voyageurs aériens et usagers occasionnels.
- Un abonnement Tisséo incluant la liaison aéroport qui ne pénalisera pas les usagers des transports du quotidien, en particulier les salariés qui utiliseront la ligne pour aller à leur travail.

Hôpital Garonne : Présentation par les promoteurs immobiliers de leurs projets

Cf. diaporama.

Une question est posée sur le stationnement des futurs immeubles représentant un total de 250 logements

La réponse apportée par le promoteur est qu'il est prévu 1,5 place de stationnement par habitation, ce qui est au dessus de la norme imposée par le PLUi-H.

Concernant les collectifs donnant sur l'avenue de Casselardit, il y aura 36 places de parking pour 33 logements.

Une autre question en rapport avec l'inquiétude des habitants de voir ces constructions arriver sans que les équipements publics ne suivent. Pas de construction ni d'agrandissement d'école ne sont prévus sur le quartier alors que les classes sont déjà à saturation.

En réponse Madame Susset précise qu'elle doit rencontrer prochainement l'élue à l'Education.

Une autre question est posée concernant les accès à ces nouvelles habitations. Les habitants de la copropriété du Château d'Ancely ne souhaitent pas voir la circulation se densifier au sein de leur copropriété.

Le promoteur répond qu'il n'y aura aucune incidence sur la copropriété, que les accès aux nouveaux immeubles se feront par une voie créée au sein de l'hôpital Garonne.

Une autre question concernant la sortie sur l'avenue de Casselardit déjà saturée.

La réponse apportée est que ces nouvelles habitations (33 logements) n'auront que peu d'incidence sur le trafic.

Une autre question concernant la construction d'un bâtiment en lieu et place de l'actuel bassin de rétention.

La réponse apportée est que ce bassin va être déplacé en contrebas des immeubles. Dans le cadre de ces constructions, quatre bassins de rétention vont être créés.

Une autre question sur le positionnement des constructions sur un terrain en zone inondable.

La réponse apportée est que la parcelle sur laquelle vont être construits ces immeubles n'est pas en zone inondable.

Questions diverses : au CHU Purpan

Des habitants interrogent le directeur du CHU sur les nuisances causées par l'héliport.

Ils se plaignent des rotations incessantes de l'hélicoptère du CHU au dessus de leurs habitations.

Le directeur du CHU de Purpan présente un document de la DGAC sur lequel sont présentés les couloirs autorisés pour l'accès au CHU par les hélicoptères. Il rappelle que le nombre de rotations annuel correspond à 6 vols aller/retour par jour

Le directeur se propose de rappeler les règles de fonctionnement aux sociétés qui organisent ces transports de malades. Il laisse également ses coordonnées aux riverains leur promettant de tout mettre en œuvre pour prendre en compte leurs demandes et trouver des solutions.

IV) Point Pôle : Présentation Philippe Delière

Cf. Diaporama.

Une personne interroge le représentant du Pôle territorial sur les bouchons créés à cause des nouveaux aménagements de la rue Hilaire Chardonnet.

La réponse du Pôle est que ces aménagements ont été réalisés suite à deux réunions de concertation à la demande des riverains. Le but de ces aménagements est bien de réduire le stationnement sauvage aux abords de l'hôpital Purpan et de ralentir la vitesse sur cet axe très roulant. Les travaux viennent d'être réalisés, il faut attendre que les reports s'installent.

Une autre question sur l'aménagement du rond-point de la route de Bayonne et du chemin

de la Flambère. La personne souhaite connaître la date à laquelle les travaux vont être effectués pour réduire la vitesse sur ce giratoire .

La réponse est que les travaux se dérouleront comme convenu en 2019.

Une personne souhaite savoir où en est la demande de réglementation du stationnement à Ancely.

L'étude finalisée vient d'être présentée au maire de quartier. Une réunion va bientôt être organisée avec les habitants pour présenter le futur dispositif.

Une autre question sur la traversée piétonne avenue des Arènes Romaines demandée depuis de nombreuses années.

Pour l'heure aucune réponse de Tisséo et du service prospective et aménagement de la Métropole sur ce sujet.

A 21h15, Madame Susset lève la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes en conviant chacun à un pot de l'amitié.

